

-001-

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 20 janvier 2026** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, et Stéphan Denis.

Madame Catherine Fortier-Pesant, greffière.

Absences :

Madame la conseillère Natalia Pereira  
Monsieur le conseiller Jean Fournel

\*\*\*\*\*

### OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 47

2026-01-001

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

POINT AJOUTÉ :

9.1 Annulations – Factures de taxe de surplus d'eau – Période 2024-2025.

ADOPTÉE

2026-01-002

### APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-01-003

### APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1, 2 ET 3) DU 15 DÉCEMBRE 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) tenues le 15 décembre 2025, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** les procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) tenues le 15 décembre 2025, tel que présentés.

ADOPTÉE

-002-

2026-01-004

**APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes payés du mois de décembre 2025, au montant de **365 615,69 \$**.

ADOPTÉE

2026-01-005

**APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois de décembre 2025, au montant de **1 718 197,73 \$**.

ADOPTÉE

2026-01-006

**AUTORISATION – VERSEMENT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que le Conseil a approuvé, par l'adoption du Règlement n° 569, la création d'une réserve financière pour le financement des élections municipales.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** qu'un montant de **20 000 \$** provenant du fonds général soit versé à la réserve financière pour le financement des élections municipales.

ADOPTÉE

2026-01-007

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 613 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX**

La mairesse Danie Deschênes donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption, le Règlement n° 613 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

2026-01-008

**PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 613 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX**

Considérant que le Conseil a adopté, le 8 février 2022, le Règlement n° 570 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux;

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute Ville doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant qu'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter à nouveau le code d'éthique et de déontologie des élus·es;

-003-

Considérant que l'avis de motion du règlement a été dûment donné à cette séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* le projet de règlement doit être présenté lors d'une séance du Conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

La mairesse Danie Deschênes présente le projet de Règlement n° 613 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

2026-01-009

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 595-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 595 CONCERNANT LA TARIFICATION SUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement n° **595-3** modifiant le Règlement n° 595 concernant la tarification sur certains biens, services et activités.

ADOPTÉE

2026-01-010

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 595-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 595 CONCERNANT LA TARIFICATION SUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

Considérant que le Règlement n° 595 concernant la tarification sur certains biens, services et activités est entré en vigueur le 19 mars 2024 et qu'il est nécessaire d'y apporter certaines modifications;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse dépose le projet de Règlement n° **595-3** modifiant le Règlement n° 595 concernant la tarification sur certains biens, services et activités.

ADOPTÉE

2026-01-011

**DÉMARRAGE DE PROJETS PRÉVUS AU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) – ANNÉE 2026**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 adopté le 15 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2026.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** les employés concernés de la Ville à réaliser les démarches de financement, de services d'utilité publique, de demandes de prix ou appels d'offres pour les projets suivants :

PROJET	NUMÉRO PROJET	BUDGET (TAXES NETTES INCLUSES)
Gestion des surverses – PP8	013	1 614 375 \$
Réparation ponctuelles du réseau d'égout	051	350 000 \$
Réfection des accès des PP 5, 9 &14	061	265 000 \$
Renouvellement des luminaires de rue (10 luminaires au Del sur le boulevard Don-Quichotte)	086	9 000 \$

-004-

	<b>Interventions sur les bâtiments :</b> - Remplacement des portes extérieures au Carrefour et à la bibliothèque; - Système de contrôle d'accès des chalets et du Carrefour; - Remplacement des fenêtres du sous-sol, de la rampe et du balcon à l'Hôtel de Ville; - Remplacement de la toiture de l'usine d'épuration des eaux usées.	089	107 068 \$
	Agrandissement des ateliers municipaux – Mandat services professionnels si confirmation de l'aide sous PRACIM	096	100 000 \$
	Réhabilitation des conduites d'eau potable (38 <sup>e</sup> Avenue et rue Rabeau)	099	758 000 \$
	Réfection mécanique du PP 10	100	137 550\$
	Prolongement du réseau d'eau potable sur les 147 <sup>e</sup> et 192 <sup>e</sup> avenues	106	85 000 \$
	Réfection des 100 <sup>e</sup> et 101 <sup>e</sup> avenues	110	1 885 000 \$
	Aménagement du coin Don Quichotte/Saint-Joseph	1003	34 000 \$
	Pavage 2026 (sans subvention « aide à la voirie locale »)	1007	380 000 \$
	Prolongement des réseaux d'eau potable et sanitaire des 60 <sup>e</sup> et 62 <sup>e</sup> avenues	A	115 000\$

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la *Loi* ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

#### ADOPTÉE

2026-01-012

#### **OCTROI DE CONTRATS – ACHATS D'ÉQUIPEMENTS PRÉVUS AU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) – ANNÉE 2026**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 adopté le 15 décembre dernier prévoit l'achat de plusieurs équipements au cours de l'année 2026.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** les contrats suivants :

Fournisseur	Description de l'achat	Montant du contrat (plus taxes applicables)
Équipement Stinson (Québec) inc.	Achat de la machine à marquage de chaussée  Marque : Stinson, modèle : LL-V 3900 standards, 2 fusils mécaniques conçus pour les municipalités	12 915 \$
Équipement Stinson (Québec) inc.	Achat des pochoirs pour marquage de chaussée	10 500 \$

-005-

GIQ Auction	Achat d'un conteneur à portes frontales pour entreposage	12 075 \$
Stelem	Achat d'un détecteur de fuites d'eau	6 300 \$
TrafficLogix	Achat d'un panneau indicateur à message variable	14 698 \$

Que ces dépenses soient puisées à même le surplus libre et imputées au poste budgétaire 22-300-00-300.

ADOPTÉE

2026-01-013

**AUTORISATION DE DÉPENSE – ABATTAGE, ÉMONDAGE ET ESSOUCHAGE D'ARBRES – ANNÉE 2026**

Considérant que les Services techniques doivent donner divers contrats d'abattage, d'émondage et d'essouchage de frênes et autres arbres publics trop gros ou dangereux pour que les employés des travaux publics s'en chargent.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la directrice des Services techniques et des travaux publics à donner divers mandats pour l'abattage, l'émondage et l'essouchage d'arbres à différents entrepreneurs en fonction de leur disponibilité et de l'urgence des interventions.

D'autoriser une dépense totale au montant maximal de **60 000 \$ plus taxes applicables** pour ces travaux.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-560.

ADOPTÉE

2026-01-014

**DÉMARRAGE DE PROJETS PRÉVUS AU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) – ANNÉE 2026**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 adopté le 15 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2026.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** les employés concernés de la Ville à réaliser les démarches de financement, de services d'utilité publique, de demandes de prix ou appels d'offres pour les projets suivants :

PROJET	NUMÉRO PROJET	BUDGET (TAXES NETTES INCLUSES)
Aménagement pourtour patinoire réfrigérée + roulotte préfabriquée	044	43 570 \$
Parc nature	076	2 318 641 \$
Acquisition de divers équipements parcs et haltes	1002	34 960 \$
Éclairage terrains sportifs	1002	58 075 \$
Acquisition de mobilier urbain	1003	5 250 \$
Aménagement d'un parc à chiens	1003	62 993 \$
Acquisition de divers équipements loisirs	1006	16 803 \$

-006-

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la *Loi* ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

2026-01-015

**OCTROI DE SUBVENTION – REPAS PARTAGÉS NDIP (G.R.A.V.E.S.) – ANNÉE 2026**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **2 000 \$** à l'organisme **Repas Partagés de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (G.R.A.V.E.S.)** pour la tenue de ses activités, pour l'année 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-01-016

**OCTROI DE SUBVENTION – MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2026**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière;

Considérant que la Maison des jeunes de l'île Perrot – Martin Bernier offre un service direct aux adolescents de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **5 000 \$** à la Maison des Jeunes de l'île Perrot – Martin Bernier, pour l'année 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-01-017

**OCTROI DE SUBVENTION – MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2026**

Considérant l'entente 2024-2025-2026 convenue avec le Marché des Saveurs de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **10 000 \$** au **Marché des Saveurs de l'île Perrot** pour l'organisation de six (6) marchés sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, pour l'année 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

-007-

2026-01-018

**OCTROI DE SUBVENTION – THÉÂTRE DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2026**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Théâtre de l'île Perrot pour la planification et réalisation de ses activités culturelles estivales;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **2 500 \$** au **Théâtre de l'île Perrot**, pour l'année 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

2026-01-019

**OCTROI DE SUBVENTION – FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL – ANNÉE 2026**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **10 000 \$** à la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal**, pour l'année 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

2026-01-020

**OCTROI DE SUBVENTION – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2026**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **2 350 \$** à la **Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot**, pour l'année 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

-008-

2026-01-021

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE VOLLEYBALL LES CITADINS – SAISON 2025-2026**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **1 300 \$** au **Club de Volleyball les Citadins** pour le soutien à l'inscription de 13 résidentes de la Ville, pour la saison 2025-2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-01-022

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – RINGUETTE LES 4 CITÉS – SAISON 2025-2026**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **4 100 \$** à l'association **Ringuette Les 4 Cités** pour le soutien à l'inscription de 18 résidentes de la Ville, pour la saison 2025-2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-01-023

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE HOCKEY FÉMININ STORM – SAISON 2025-2026**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **3 500 \$** au **Club de Hockey féminin Storm** pour le soutien à l'inscription de 14 résidentes de la Ville, pour la saison 2025-2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-01-024

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI – ANNÉE 2025**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **8 715 \$** au **Club de gymnastique Gymini** pour

**-009-** le soutien à l'inscription de 249 inscriptions / enfants de la Ville, pour l'année 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2026-01-025 OCTROI DE SUBVENTION – MARATHON BOUGE BOUGE DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2026**

Considérant que dans le cadre de l'organisation du Marathon Bouge Bouge de l'île Perrot qui se tiendra en partie sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le 3 mai 2026;

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de l'organisatrice de cet événement;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **6 000 \$ à Bouge Bouge de l'île Perrot** afin d'être partenaire de l'événement « Marathon Bouge Bouge de l'île Perrot » qui se tiendra le 3 mai 2026 sur une partie du territoire de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds jeunesse et bel âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2026-01-026 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – ÉVÉNEMENT PLAISIRS D'HIVER – ANNÉE 2026**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la fermeture du boulevard Virginie-Roy Nord entre les rues Doris-Lussier et de la Rivelaine le samedi 7 février 2026 de 6 h à 18 h pour la tenue de l'événement Plaisirs d'hiver au Parc des Éperviers.

ADOPTÉE

**2026-01-027 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES EN MARKETING – FESTIVAL DE LA SOUPE 2026**

Considérant la popularité sans cesse grandissante du Festival de la Soupe et les enjeux rencontrés au niveau du recrutement des soupiers et des partenaires pour répondre à cette demande;

Considérant que les Services communautaires souhaitent s'adjointre les services d'une firme de marketing aux fins du recrutement des soupiers et des partenaires et de la couverture médiatique et publicitaire.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **11 000 \$ plus taxes applicables** à la firme de marketing numérique **Juste l'agence inc.** dans le cadre de l'organisation du Festival de la Soupe 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 02-728-30-702.

ADOPTÉE

-010-

2026-01-028

**OCTROI DE CONTRAT – NOTRE-DAME EN FAMILLE 2026**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat à l'**Agence Agora inc.** pour un montant de 25 000 \$ plus taxes applicables dans le cadre de l'évènement Notre-Dame en famille 2026 qui se tiendra le 10 juillet 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

2026-01-029

**RATIFICATION – OCTROI DE CONTRAT – RENCONTRE AVEC LA CPTAQ DANS LE CADRE DU PROJET DU PARC NATURE**

Considérant qu'une rencontre doit avoir lieu avec la CPTAQ le 10 février prochain dans le cadre du projet du Parc nature et que la Ville doit avoir recours aux services d'une firme en génie de l'environnement pour la tenue de cette audience;

Considérant les délais serrés pour la complétion du dossier de la Ville en vue de cette rencontre, la Ville a octroyé un mandat à une firme en génie de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'octroi du contrat à **Groupe Géos (9430-1785 Québec inc.)** pour un montant de **3 430 \$** plus taxes applicables pour la préparation de la rencontre avec la CPTAQ dans le cadre du projet du Parc nature.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet 076.

ADOPTÉE

2026-01-030

**MOTION DE REMERCIEMENTS – DÉPART À LA RETRAITE – MESSIEURS STÉPHANE SÉGUIN ET MARCEL LAMOUREUX**

Considérant le départ à la retraite de messieurs Stéphane Séguin et Marcel Lamoureux du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt et NDIP le 31 décembre dernier;

Considérant l'implication, le dévouement et le travail exceptionnels de messieurs Stéphane Séguin et Marcel Lamoureux au sein du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt et NDIP.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souligne les années de service et le travail exceptionnel de messieurs Stéphane Séguin et Marcel Lamoureux, leur offre ses remerciements et ses meilleurs souhaits de bonheur et de succès dans leurs projets futurs.

ADOPTÉE

2026-01-031

**NOMINATION – DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP**

Considérant le départ à la retraite du directeur adjoint du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt et NDIP;

Considérant que le Conseil de la Ville de Pincourt a, par l'adoption sa résolution no 2025-12-376, procédé à la nomination de monsieur Sylvain

-011-

O'Connor au poste de directeur adjoint du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt et NDIP;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot appuyait la décision du Conseil de la Ville de Pincourt, notamment considérant les grandes qualités de leadership de monsieur O'Connor au sein de l'équipe du service.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot félicite monsieur Sylvain O'Connor pour sa nomination au poste de directeur adjoint du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt et NDIP et lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

2026-01-032

### **NOMINATION – POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Considérant le besoin de la Ville de procéder à l'embauche d'une nouvelle directrice générale;

Considérant que Catherine Fortier-Pesant occupe le poste directrice générale par intérim depuis le 2 septembre 2025 et de directrice des services juridiques et greffière de la Ville depuis septembre 2015 et possède les compétences et qualités requises pour être nommée à la direction générale de la Ville de façon permanente.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder à la nomination de Catherine Fortier-Pesant** à titre de directrice générale, à compter du 21 janvier 2026, au salaire et aux conditions entendus.

D'autoriser la mairesse à signer une entente de travail avec Catherine Fortier-Pesant.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2026-01-033

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL – INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

Considérant les besoins du Service de l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder à l'embauche de Nicolas Dos Santos** au poste permanent d'inspecteur en bâtiments à compter du 21 janvier 2026, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées au budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2026-01-034

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL – INSPECTRICE EN BÂTIMENTS**

Considérant les besoins du Service de l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder à l'embauche de Jessica Daniela Cardenas Guzman** au poste permanent d'inspectrice en bâtiments à compter du 21 janvier 2026, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective.

-012-

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées au budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2026-01-035

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE TRAVAIL – CHARGÉE DE PROJETS AUX SERVICES TECHNIQUES**

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2023-11-495 le 14 novembre 2023, le Conseil a approuvé l'embauche de Nathalie Vézina à titre de Chargée de projets aux Services techniques pour la période du 15 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024;

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2025-01-044 le 21 janvier 2025, le Conseil a approuvé le renouvellement de l'entente de travail avec Nathalie Vézina pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025;

Considérant les besoins des Services techniques, il est nécessaire de renouveler l'entente de travail avec Nathalie Vézina.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de renouveler** l'entente de travail de Natalie Vézina à titre de chargée de projets aux Services techniques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, au salaire et aux conditions entendus.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, une nouvelle entente de travail avec Nathalie Vézina.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées au budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2026-01-036

**ACHAT DE BILLETS – HAPPENING 2026 – MAISON DE SOINS PALLIATIFS LIBELLA**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité d'acheter 2 billets au coût de **400 \$** chacun pour un montant total de **800 \$**, pour le Happening 2026 de la **Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges**, qui se tiendra le samedi 18 avril 2026 au Château Vaudreuil.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2026-01-037

**DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – EXTENSION DU DÉLAI POUR L'ADOPTION DE LA RÈGLEMENTATION DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION (SADR3) DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 23 janvier 2023 et que les Villes et municipalités de Vaudreuil-Soulanges disposaient d'un délai de 2 années pour revoir l'entièreté de leur règlementation d'urbanisme respective afin d'assurer que celle-ci soit en concordance avec le SADR3;

-013-

Considérant que le processus de concordance réglementaire est entamé depuis l'octroi d'un mandat à la firme PARÉ+ lors de la séance du Conseil du 13 août 2024;

Considérant que certains des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot datent de 2007 et que celle-ci est consciente que les dispositions qui s'y trouvent sont désuètes et méritent une révision complète en regard des besoins actuels et des enjeux rencontrés;

Considérant qu'une première version des règlements refondus a été préparée par la firme PARÉ+ et que les rencontres de travail sont en cours;

Considérant que la révision complète des règlements d'urbanisme municipaux à la suite de l'entrée en vigueur du SADR3 est un travail colossal qui représente, pour une Ville de notre taille, des coûts financiers d'importance;

Considérant qu'à l'instar de plusieurs autres villes et municipalités, la Ville a obtenu un délai supplémentaire d'une année pour adopter sa réglementation de concordance;

Considérant que l'été et l'automne 2025 furent très occupés notamment en raison de l'application du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles et des élections municipales et que cette situation a occasionné une charge de travail supplémentaire pour le Service de l'urbanisme de la Ville, responsable de la vérification de la concordance réglementaire;

Considérant que les règlements d'urbanisme nécessitent des modifications fréquentes afin de tenir compte des besoins, lesquels ont considérablement évolué depuis 2007;

Considérant que la Ville souhaite à nouveau demander un report et que si la demande n'est pas accueillie favorablement par la ministre, la Ville ne pourra modifier aucun de ses règlements d'urbanisme à moins que la modification soit dans un but de concordance directe avec le SADR3;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et son consultant professionnel, la firme PARÉ+, visent une entrée en vigueur des règlements d'urbanisme refondus pour la fin de l'année 2026.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adresser** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une demande d'extension du délai accordé le 19 décembre 2024, soit jusqu'au 23 janvier 2026, pour l'adoption des règlements de concordance visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Que le conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot mentionne au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'il est d'avis qu'un nouveau délai de 12 mois serait approprié afin de lui permettre de compléter le processus d'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme conformément aux dispositions de la LAU.

## ADOPTÉE

2026-01-038

### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AJOUTER AU PQI LE PROJET D'OPTIMISATION DE L'AUTOROUTE 20 À VAUDREUIL-DORION ET SUR L'ÎLE PERROT**

Considérant que l'autoroute 20 dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges est la véritable porte d'entrée du Grand Montréal reliant le Québec au reste du Canada et de l'Amérique du Nord;

-014-

Considérant que le non-achèvement d'un segment de 7 kilomètres de l'autoroute 20 sur le territoire allant de Vaudreuil-Dorion à l'Île Perrot entraîne d'importants impacts sur la fluidité des déplacements, la sécurité routière et la cohabitation entre les usagers en plus de freiner les opportunités d'investissement et l'implantation d'initiatives de transport actif et collectif;

Considérant que, selon les données du gouvernement, c'est 23 336 000 véhicules qui ont emprunté en 2024 dans chacune des directions la portion la plus achalandée de ce segment de l'autoroute 20 (débit journalier de 64 000 véhicules dont 11,4 % de camions);

Considérant que la correction de la situation est demandée par les citoyens, les commerçants, les entreprises industrielles, manufacturières, les organismes et les institutions de Vaudreuil-Soulanges depuis maintenant plus de 60 ans;

Considérant que la croissance démographique à venir dans la région et l'arrivée prochaine de générateurs de déplacements majeurs, dont l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges, viendront aggraver une situation déjà insupportable;

Considérant que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) reconnaît depuis plusieurs décennies l'importance de ce projet en procédant à la réalisation de nombreuses études et à l'acquisition des terrains nécessaires, lesquels sont en friche depuis plusieurs décennies dans un secteur en processus de requalification;

Considérant que devant l'ampleur de la problématique, le gouvernement du Québec a mis en place en 2018 la Table d'échange sur la mobilité dans le corridor de l'autoroute 20, à laquelle la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de Pincourt, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, la Ville de Vaudreuil-Dorion et la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont activement participé;

Considérant que, suivant les recommandations de cette table d'échange, le gouvernement du Québec a lancé, en 2021, un appel d'offres pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant à améliorer la mobilité dans le corridor de l'autoroute 20, entre la route 342 à Vaudreuil-Dorion et le pont Galipeault à L'Île-Perrot;

Considérant qu'une équipe d'ingénieurs et d'urbanistes provenant de la firme retenue et du personnel du MTMD a été formée et que cette équipe a déposé l'étude d'opportunité au Ministère au début de l'année 2025;

Considérant que le MTMD a informé les municipalités et la MRC, lors d'une présentation tenue en juin 2025, que cette étude d'opportunité recommandait au gouvernement du Québec la construction d'un axe autoroutier ininterrompu entre la route 342 et le pont Galipeault et que cette solution s'est avérée la plus avantageuse parmi celles analysées, selon l'analyse multicritères et l'analyse avantages-coûts;

Considérant que ces conclusions viennent confirmer la position régionale telle que présentée dans le mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges adopté en février 2024;

Considérant que la réalisation de ce projet sur cet axe stratégique pour le commerce interprovincial permettra de compléter le corridor autoroutier entre le Québec et l'Ontario, conformément aux objectifs du Comité du commerce intérieur formé par le gouvernement du Canada, notamment afin de réduire les coûts de transport entre les provinces;

Considérant que le projet d'optimisation de l'autoroute 20 permet de répondre aux Orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui exigent que l'aménagement et le développement du territoire reposent sur une planification intégrée des transports et des usages du

-015-

sol, notamment par la consolidation des infrastructures de transport existantes, l'amélioration de la sécurité et de la fluidité des déplacements, la réduction des conflits d'usage et une hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier;

Considérant que ce projet s'inscrit dans ces orientations en permettant de corriger une discontinuité majeure du réseau supérieur, de mieux séparer les flux de transit et de circulation locale et de soutenir l'organisation cohérente et efficace du territoire dans un secteur stratégique à l'échelle métropolitaine et interprovinciale et, par conséquent, de contribuer à la réduction de la congestion et des émissions de gaz à effet de serre associées aux conditions de circulation inefficaces, notamment en lien avec les arrêts, les intersections et la cohabitation entre le transit et la circulation locale;

Considérant qu'une étude de Raymond Chabot Grant Thornton, commandée par Développement Vaudreuil-Soulanges et déposée en octobre 2023, estime qu'un statu quo de la configuration actuelle de ce lien autoroutier engendra des coûts liés à la congestion, à la perte de temps et à la pollution totalisant 913 M\$, ainsi que des pertes de revenus de taxation évaluées à 230 M\$ sur un horizon de 20 ans.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au gouvernement du Québec d'inscrire, dès mars 2026, au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036, le projet d'optimisation de l'autoroute 20 dans le secteur de Vaudreuil-Dorion et de l'île Perrot, afin de cristalliser l'intention gouvernementale de réaliser ce projet à court terme, conformément aux recommandations des professionnels du Ministère des Transports et de la Mobilité durable et à la position unanime des municipalités riveraines de cet axe autoroutier urbain et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande également la tenue d'une rencontre avec le ministre des Finances Éric Girard dans le cadre des consultations prévues pour l'élaboration du PQI 2026-2036, afin de faire valoir l'urgence d'y inscrire ce projet.

Que cette résolution soit transmise au ministre des Finances Éric Girard, à la présidente du Conseil du trésor France-Élaine Duranteau, au ministre des Transports et de la Mobilité durable Jonatan Julien, à la ministre des Affaires municipales Geneviève Guilbault, à la députée de Vaudreuil Marie-Claude Nichols et à la députée de Soulange Marilyne Picard.

#### ADOPTÉE

2026-01-039

#### **APPUI À LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT – DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR ET LE MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC – PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION**

Considérant l'importance stratégique du projet de mise aux normes de l'usine d'épuration de la Ville de L'Île-Perrot, indispensable au respect des exigences environnementales et au développement socio-économique de la région;

Considérant que l'usine, construite en 1992 et demeurée sans travaux majeurs depuis, fait face à des enjeux de capacité qui nécessitent une intervention rapide pour remédier à la situation;

Considérant que la capacité actuelle ne permet plus de répondre adéquatement aux besoins de la population et que l'absence de mise aux normes causerait un gel du développement résidentiel et commercial, entraînant une perte fiscale majeure et compromettant l'offre de logement

notamment pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dans le secteur au sud de l'Avenue Forest;

**-016-**

Considérant que le coût total du projet s'élève maintenant à près de 42 M\$, alors que la subvention FIMEAU, initialement octroyée en 2020, ne couvre désormais que moins de 30 % des dépenses admissibles, créant un fardeau fiscal démesuré pour les citoyens et une vulnérabilité financière directe pour la municipalité;

Considérant que toutes les démarches de planification, d'appels d'offres et de conformité réglementaire ont été menées avec diligence, et qu'aucune solution de remplacement via d'autres programmes gouvernementaux n'est accessible actuellement sans menacer le calendrier de réalisation, ni garantir une meilleure subvention;

Considérant que le caractère exceptionnel de la hausse des coûts engendre des impacts directs sur la capacité de payer des citoyens, notamment en contexte de crise du logement, d'inflation et d'augmentation généralisée du coût de la vie, risquant de compromettre la vitalité économique, l'acceptabilité sociale et l'équité intergénérationnelle;

Considérant l'exemple récent de bonification d'aide FIMEAU pour la Ville de Saint-Hyacinthe, qui a permis d'atténuer la charge fiscale imposée à sa population;

Considérant la nécessité d'appuyer la présentation des enjeux par des experts techniques ou consultants afin de répondre précisément et efficacement aux questions des instances ministérielles;

Considérant l'urgence d'agir en raison des contraintes liées au certificat d'autorisation, à l'environnement, ainsi qu'aux conséquences financières lourdes pour la municipalité et ses citoyens.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot appuie la Ville de L'Île-Perrot dans sa demande pour la tenue, dans les plus brefs délais, d'une rencontre officielle avec la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, la présidente du Conseil du trésor, Mme France-Élaine Duranceau, et le ministre des Finances, M. Éric Girard, afin de solliciter une réévaluation et une bonification de l'aide financière gouvernementale pour le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration, à la hauteur des besoins et des réalités actuels, assurant ainsi la pérennité du projet et l'équité fiscale pour les citoyens, et que des représentants municipaux puissent être accompagnés d'experts techniques ou consultants lors de cette rencontre pour exposer et détailler la situation.

**ADOPTÉE**

**2026-01-040**

**APPUY À LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT – DEMANDE DE RENCONTRE  
AVEC LE DÉPUTÉ FÉDÉRAL PETER SCHIEFKE – PROJET DE MISE  
AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION**

Considérant l'importance stratégique du projet de mise aux normes de l'usine d'épuration de la Ville de L'Île-Perrot, essentiel à la réalisation des engagements environnementaux fédéraux et à la qualité de vie de la population;

Considérant que le projet est confronté à une explosion des coûts de réalisation, qui réduit significativement la portée du soutien financier actuellement offert par les différents programmes, notamment par la part fédérale octroyée dans le cadre du FIMEAU;

Considérant que la contribution fédérale initialement prévue ne reflète plus l'ampleur des dépenses nécessaires à l'achèvement du projet, compromettant la capacité de la Ville de L'Île-Perrot à procéder aux

travaux tout en maintenant l'abordabilité pour ses citoyens et la conformité avec la réglementation environnementale;

**-017-** Considérant l'urgence d'agir pour assurer la sécurité publique, protéger la santé des citoyens et soutenir le développement économique local;

Considérant que la contribution active du gouvernement fédéral demeure déterminante à la mitigation du fardeau fiscal imposé à la population et à la réussite du projet, particulièrement dans le contexte des priorités nationales en matière de protection de l'environnement et de soutien aux infrastructures municipales;

Considérant la nécessité d'appuyer la présentation des enjeux par des experts techniques ou consultants afin de répondre efficacement aux questions du député fédéral lors de la rencontre.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot appuie la Ville de L'Île-Perrot pour solliciter la tenue, dans les plus brefs délais, d'une rencontre officielle avec le député fédéral M. Peter Schiefke, dans le but de discuter des défis liés au financement du projet de mise aux normes de l'usine d'épuration, de demander un appui actif pour la bonification de la contribution du gouvernement fédéral, afin d'assurer la réalisation du projet dans des conditions équitables et soutenables pour la municipalité et ses citoyens, et que des représentants municipaux soient accompagnés d'experts techniques ou consultants lors de cette rencontre.

#### ADOPTÉE

**2026-01-041**

#### **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES N° AO-GT2025-14 – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Considérant que le volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) prévoyait un investissement de 270 M\$ pour soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements servant à accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâties face aux aléas liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau;

Considérant que le projet de la Ville de stabiliser et de restaurer 1587 mètres linéaires de berges à risque d'érosion pour protéger ses infrastructures face aux changements climatiques sur le chemin du Vieux-Moulin et dans le secteur de la Grande-Anse cadrait parfaitement dans le volet Aménagements résilients du PRAFI;

Considérant que la Ville a reçu la confirmation d'une aide financière de 40 % du total des coûts admissibles du projet en vertu du Programme du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du Gouvernement du Canada;

Considérant que la Ville a déposé le 3 avril 2024 une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sous le Programme PRAFI;

Considérant que le MAMH et la Ville ont jugé nécessaire de scinder la demande d'aide financière en vertu du PRAFI en deux (2) dossiers, considérant la nécessité de procéder à une étude d'impact environnementale (BAPE) pour les travaux du secteur de la Grande-Anse;

Considérant que la Ville a obtenu les autorisations environnementales provinciales requises pour les travaux les 9 et 25 mai 2024;

Considérant que la lettre du MAMH informant la Ville de la présélection de son projet pour la stabilisation des berges du chemin du Vieux-Moulin en

vertu du PRAFI a été transmise à la Ville une année plus tard, soit le 21 mai 2025;

-018-

Considérant que selon les autorisations environnementales émises, les travaux en habitat faunique pour ce projet devaient être réalisés avant le 1<sup>er</sup> mars 2026;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a transmis deux résolutions à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (Résolutions nos 2025-09-324 et 2025-11-393) pour l'informer qu'advenant la non-réponse du MAMH quant à une subvention sous l'actuelle mouture du PRAFI, la Ville devra refaire tout le processus d'appel d'offres pour les travaux, faire une demande d'extension des autorisations environnementales émises et s'assurer du maintien de la subvention fédérale pour le projet en plus de sécuriser les berges du chemin dans l'attente des travaux de stabilisation reportés;

Considérant que la Ville a reçu une lettre de promesse de subvention ce jour, 20 janvier 2026, avant la date de fin du Programme PRAFI le 31 mars 2026, lui permettant de finalement réaliser les travaux pour lesquels elle était en attente de subvention du Gouvernement du Québec depuis près de deux (2) années;

Considérant que le total maximal des deux (2) subventions est de 95 % des coûts admissibles du projet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant de **588 860,72 \$** plus coûts additionnels pour travaux exécutés en conditions hivernales et taxes applicables à l'entreprise **Indy-Co inc.** pour la réalisation des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 609 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 093.

ADOPTÉE

2026-01-042

**OCTROI DE CONTRAT – ABATTAGE D'ARBRES – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant de **6 000 \$** plus taxes applicables à l'entreprise **Luc Mongrain et Associée** pour l'abattage d'environ vingt (20) frênes et d'un peuplier dans le cadre des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 609 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 093.

ADOPTÉE

2026-01-043

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant de **6 945 \$** plus taxes applicables à l'entreprise **Laboratoire GS inc.** pour un mandat de caractérisation environnementale des sols dans le cadre des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 609 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 093.

ADOPTÉE

-019-

2026-01-044

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant maximal de **12 000 \$** plus taxes applicables à la firme **Avizo Experts-Conseil inc.** pour un mandat d'accompagnement dans le cadre des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 609 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 093.

ADOPTÉE

2026-01-045

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SURVEILLANCE – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant de **37 500 \$** plus taxes applicables à la firme **Consultants en Développement et Gestion Urbaine CDGU inc.** pour un mandat de surveillance dans le cadre des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 609 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 093.

ADOPTÉE

2026-01-046

**ANNULATIONS – FACTURES DE TAXE DE SURPLUS D'EAU – PÉRIODE 2024-2025**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'annuler** les factures de taxe pour surplus d'eau des résidences suivantes pour la période 2024-2025 considérant la défectuosité d'équipement et la prise en charge de la réparation par les propriétaires :

- 31, rue Pasteur;
- 50, rue Madeleine-Laguide;
- 2529, boulevard Perrot;
- 20, croissant du Régence;
- 57, rue Marie-Marthe-Daoust;
- 45, rue du Pinacle;
- 20, rue Robillard;
- 1043, boulevard Virginie-Roy.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de décembre 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

-020-

2026-01-047

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de lever** la séance à 20 h 47.

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/FC

\*\*\*\*\*